

OBSERVATOIRE

DE LA PETITE ENFANCE



DÉCEMBRE 2024

LES OBJECTIFS ET FINALITÉS DE L'OBSERVATOIRE

L'Observatoire est un outil d'aide à la décision piloté par la Caf en concertation avec la PMI et l'Éducation nationale. L'Observatoire permet de prioriser et d'identifier la trajectoire de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant avec l'ambition de maintenir à l'échelle départementale un taux de couverture global à hauteur de 80 %. Les acteurs locaux de la petite enfance doivent être systématiquement associés pour croiser et approfondir l'analyse au regard de leurs expertises et connaissances du terrain.

L'Observatoire doit permettre de répondre aux enjeux suivants :

- Le développement des solutions d'accueil tant individuel que collectif, adaptées au besoin des parents.
- Le renforcement d'un maillage équilibré et diversifié des modes d'accueil sur les territoires.
- L'amélioration de l'accessibilité financière, géographique et de la qualité des modes d'accueil.

A U S O M M A I R E

- P04 > L'ÉTAT DES LIEUX
- P06 > LES TENDANCES
- P08 > LES PROJECTIONS
- P10 > LES PRÉCONISATIONS

L'ÉTAT DES LIEUX

● Nombre de places offertes pour les enfants de moins de 3 ans par offre d'accueil

Mode d'accueil	2022			
Estimation de la capacité d'accueil	Nombre de places en Vendée	% pour 100 enfants moins de 3 ans	Nombre de places en France	% pour 100 enfants moins de 3 ans
• Des assistants maternels	11 410	63 %	684 584	32 %
• Des EAJE/PSU (1)	1 535	8 %	420 605	19 %
• En école maternelle (enfants de 2 à 3ans préscolarisés)	1 248	7 %	72 584	3 %
• Au titre du CMG garde à domicile	160	1 %	47 515	2 %
• En micro-crèche PAJE	1 133	6 %	86 504	4 %
Offre Totale - Taux de couverture (2)	15 486	85 %	1 311 792	60 %
Population moins de 3 ans (utilisée dans le calcul du taux de couverture - cf définition)	18 219		2 208 404	
Population moins de 3 ans Caf/Msa	17 851		1 902 590	

Source Caf 2021 - Dernières données officielles

PSU : Prestation de Service Unique

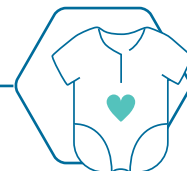
CMG : Complément Mode de Garde

AJE : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

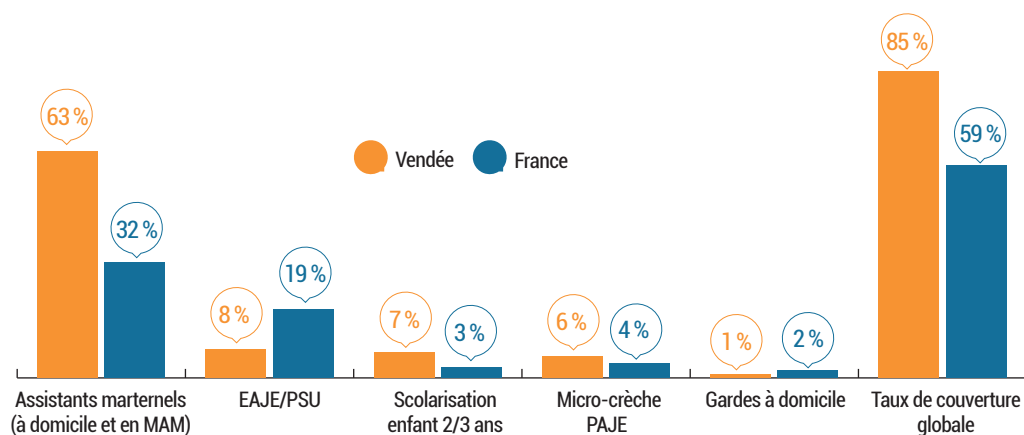
● Définition

(1) Les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : ils regroupent plusieurs catégories de crèches (micro-crèches, petites crèches...) et sont conçus et aménagés afin de recevoir dans la journée, collectivement, de façon régulière ou occasionnelle, des enfants âgés de moins de 6 ans placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance.

(2) Le taux de couverture global des enfants < 3 ans par un mode d'accueil = Le taux de couverture s'obtient en divisant le nombre de places d'accueils individuels et collectifs (dont la préscolarisation) par le nombre d'enfants de moins de 3 ans. Il permet d'approcher la capacité théorique d'accueil d'un territoire, qui s'exprime en nombre de places pour 100 enfants.



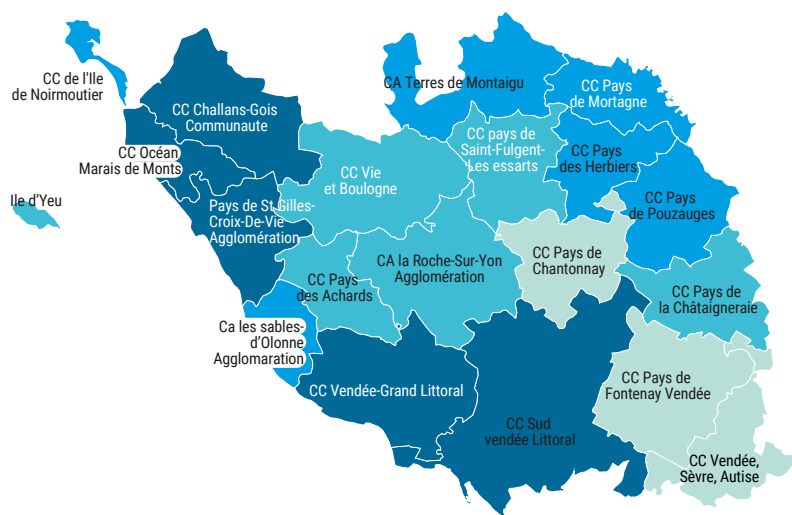
● État des lieux des places d'accueil au 31/12/2022



● Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022 par EPCI

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

- De 72,9 % à 79,5 %
- De 79,5 % à 84,4 %
- De 84,4 % à 90,6 %
- De 90,6 % à 98,6 %



ANALYSE

En 2022, près de 15 500 places sont disponibles pour les familles. La Vendée, avec 85 places offertes pour 100 enfants, se classe parmi les plus grandes capacités d'accueil de l'ensemble des départements de France (60 places offertes pour 100 enfants au niveau national). Ce taux de couverture cache néanmoins des disparités territoriales. En effet, en fonction des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), ce taux varie de 72,9 % à 98,6 % au 31 décembre 2022.

Prépondérants sur le département, les assistants maternels proposent un peu plus de 11 400 places, soit 63 % de l'ensemble de l'offre d'accueil (31 % au niveau national).

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE (PSU + PAJE) s'élève à 2 668 places, soit 14 % de l'offre globale. Les places PSU représentent près de 8 % de l'offre d'accueil et les places PAJE près de 6 %. Certains territoires sont couverts principalement par des micro-crèches PAJE.

Enfin, la scolarisation des enfants âgés de 2 à 3 ans, reste stable et représente 7 % du nombre de places offertes en Vendée.



LES TENDANCES

LES TENDANCES EN CHIFFRES

● L'offre

- 23 % d'assistants maternels en activité entre 2019 et 2023.

35 % des assistants maternels ont + de 55 ans (32 % en France) en 2023.

+ 51 % de MAM entre 2019 et 2023 (82 en 2019 et 124 en 2023) (1).

+ 20 % de places en accueil collectif entre 2019 et 2023 soit + 436 places dont :
 > 92,6 % pour les MC PAJE (404 places)
 > 7,3 % pour les crèches PSU (32 places)

7 % d'enfants de moins de 3 ans sont scolarisés (3,4 au niveau national) (2).

● La demande

- 9 % de naissances entre 2022 et 2023 (-7 % en France).

73 % de parents avec enfants de moins de 3 ans sont actifs avec emploi en 2023 (58 % en France).

86 % de femmes actives avec enfant(s) de moins de 3 ans en 2023 (73 % en France).

+ 0,8 % d'arrivée de nouvelles populations entre 2021 et 2024 (+0,3 % à l'échelle nationale).



● Définition

(1) Les Maisons d'assistants maternels

La loi offre la possibilité au(x) assistant(s) maternel(s) d'exercer leur activité professionnelle dans un lieu autre que leur domicile. Le nombre d'assistant(s) maternel(s) pouvant exercer en MAM est d'un à six professionnel(s) dont au maximum quatre simultanément. Ils peuvent y accueillir chacun au maximum quatre enfants en même temps, en fonction de la capacité d'accueil du local et de l'agrément individuel de chaque assistant maternel.

(2) La préscolarisation

Le nombre de places en classes préélémentaires destiné aux enfants de moins de 3 ans (âge au 31/12 de l'année) est approché par le nombre d'enfants de 2 ans scolarisés, constaté à la rentrée scolaire.



ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES

Malgré une baisse des naissances (- 9 % entre 2022 et 2023), le département accueille de nouvelles populations qui viennent s'y installer (+ 0,8% entre 2021 et 2024). La Vendée est un territoire dynamique au niveau de l'emploi avec un taux de parents actifs avec enfants de moins de trois ans de 73 % (58 % en France). Le taux de femmes actives avec enfant(s) de moins de trois ans (86%) est également nettement supérieur au taux national (73%). Ce dynamisme est à prendre en considération dans l'évaluation des besoins en mode d'accueil.

Bien qu'il soit prédominant pour l'accueil des jeunes enfants, le nombre d'assistants maternels actifs ne cesse de diminuer (- 23 % entre 2019 et 2023). Le département est en plus marqué par un vieillissement des assistants maternels (plus d'un tiers est âgé de 55 ans ou +).

Face à cette tendance, l'offre collective PSU/PAJE a progressé de 20% entre 2019 et 2023 (+ 436 places). Cette augmentation s'explique principalement par la création de places en micro-crèches PAJE (+ 404 places). Dans le même

temps, le nombre de places PSU n'a progressé que de 32. Cette offre collective complémentaire vient compenser pour partie la diminution de l'offre d'accueil individuel sans venir combler le déficit de places.

Par ailleurs, au regard du développement des micro-crèches PAJE, il convient de veiller à l'accessibilité financière des familles ainsi qu'à la diversification de l'offre sur les territoires.

La dynamique de création de MAM traduit une nouvelle adaptation du métier qui correspond davantage aux aspirations des assistants maternels (exercice à plusieurs, mutualisation des moyens, séparation des sphères privées et professionnelles) ainsi qu'aux besoins des parents. Cette tendance est donc à intégrer dans les stratégies de développement à venir.

LES PROJECTIONS

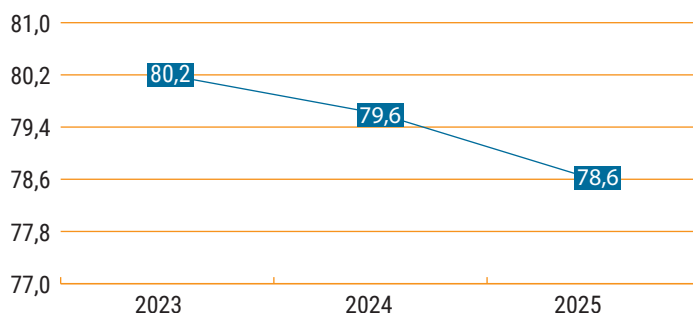
● Méthodologie

Les projections du taux de couverture des enfants de moins 3 ans reposent sur :

- Le report du taux d'évolution des naissances de la période 2018-2022 à la période 2023-2025 par EPCI en tenant compte de la baisse de la natalité et de l'entrée de nouvelles familles avec enfants de moins de 3 ans.
- L'estimation selon la connaissance Caf et PMI des fermetures et des ouvertures des Places PSU et PAJE sur les 3 ans à venir.

- L'estimation des assistants maternels en activité en prenant en compte les entrées et les sorties fournies par la PMI. Ces informations sont complétées par les données transmises par le Service Pajemploi de l'Urssaf.
- La baisse du nombre d'enfants de 2 ans accueillis en école maternelle : pour atteindre un taux de 5 % en moyenne.

● Projections taux de couverture en mode d'accueil

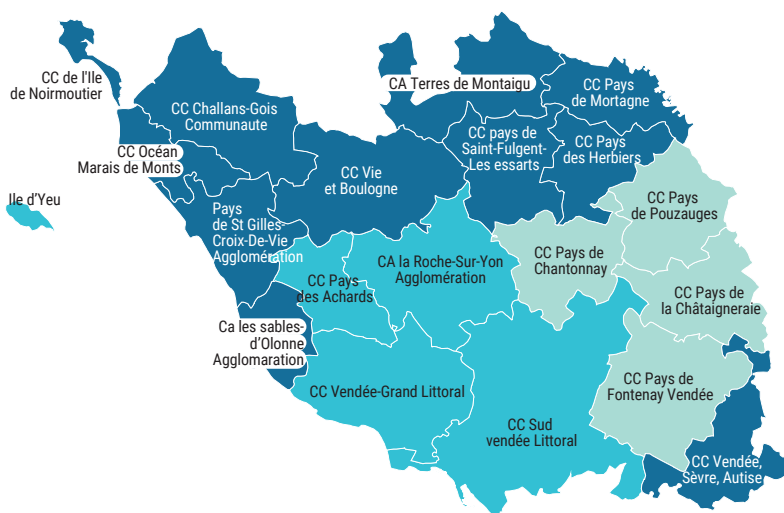


Source Caf 2021

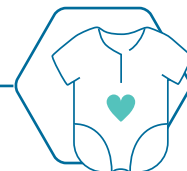
Taux de couverture 2025 par EPCI

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

- Forte (Tx >= 80 %)
- Moyenne (Tx 60 % - 80 %)
- Basse (Tx < 60 %)



Source Caf 2021



ANALYSE

Au regard de la méthode appliquée, le taux de couverture en mode d'accueil pourrait atteindre 78,6 % en décembre 2025. Cette projection de taux de couverture est considérée comme une hypothèse haute. En effet, elle ne tient pas

compte d'éventuelles fermetures de places en accueil collectif et se base sur un renouvellement des assistants maternels équivalent aux précédentes années.



LES PRÉCONISATIONS

Les résultats de l'Observatoire départemental amènent à définir des préconisations qui s'appuient sur les enjeux du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) à savoir le maintien et le développement des places tout en veillant à l'accessibilité financière de toutes les familles et au renforcement de la qualité de l'accueil (individuel et collectif).



1 - LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE SUR LES TERRITOIRES :

- Promouvoir les services socles : les relais petite enfance (RPE) et les sites internet ressources monenfant.fr et vendeeenfance.fr.
- Renforcer le rôle des RPE pour accompagner les futurs parents vers les modes d'accueil existants et leurs droits.



2 - LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES PLACES

- Définir une trajectoire partagée avec les communes et/ou intercommunalités (autorités organisatrices) en accueil individuel et collectif pour maintenir un taux de couverture moyen de 80 % à l'échelle départementale.
- Accompagner de manière proactive les structures en difficulté pour éviter la fermeture de places.
- Mener des actions de promotion et de valorisation du métier d'assistant maternel (par les RPE et acteurs des territoires) et plus globalement des métiers de la petite enfance.
- Promouvoir les EAJE PSU qui offrent une accessibilité financière à toutes les familles en fonction de leur situation et qui bénéficient de leviers financiers (investissement et fonctionnement).



3 - LE RENFORCEMENT DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL, POUR FAVORISER LE MAINTIEN DANS LE MÉTIER

- Accompagner et soutenir les projets de MAM par les Educatrices de Jeunes Enfants de la PMI, les RPE et la Caf de la Vendée.
- Accompagner les EAJE par des rencontres institutionnelles avec les référents mode d'accueil de la PMI et la Caf pour les informer des évolutions législatives.
- Conforter la qualité de l'accueil offert par les assistants maternels (à domicile et en MAM) et les professionnels en crèche par :
 - un accompagnement à la formation et à l'analyse de la pratique,
 - la valorisation de la charte qualité MAM gage d'un projet concerté et durable entre les professionnels,
 - l'accompagnement des réseaux de professionnels (EAJE et RPE).
- Soutenir les projets d'accueil en faveur d'un lieu d'exercice de qualité tant pour les professionnels que pour les enfants (bâtiment, matériels ...).
- Renforcer le contrôle des EAJE avec des visites sur sites pour vérifier la sécurité des locaux, le respect du taux d'encadrement et des diplômes et attestation d'honorabilité des professionnels.

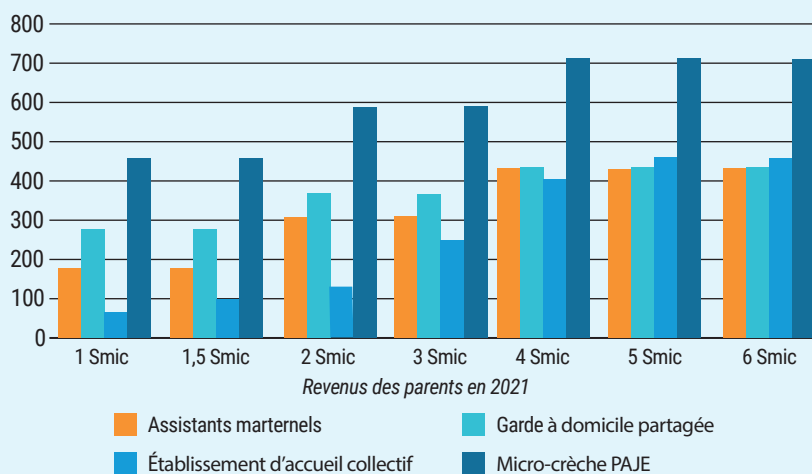




4 - LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACCESSIBILITÉ AU SEIN DES ACCUEILS NOTAMMENT DES MC PAJE

- Réguler, en complémentarité, le développement des MC PAJE en encourageant des projets en faveur de l'inclusion professionnelle, des enfants en situation de handicap, en horaires atypiques.
- Soutenir le maintien et la création d'EAJE-MC PSU, accessibles à tous, notamment au moyen de l'ingénierie Caf/PMI et de l'accompagnement financier de la Caf, du Conseil départemental et de la MSA.

- **Reste à charge en 2023 pour une famille dont les deux parents travaillent, selon le mode d'accueil pour un enfant accueilli à temps plein, après un crédit d'impôts (en euros)**



Soit un reste à charge en micro-crèche PAJE jusqu'à 6 fois plus élevé qu'en EAJE PSU



SD.Sf

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL [2022 ● 2026]
DES SERVICES AUX FAMILLES

